

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **30**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **1**

Objet :
**Foyer des jeunes
travailleurs –
Désignation des
représentants**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN,
Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard
BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Étaient absents ou excusés :

Hanifé OZKAN,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 063-216304303-20260414-260414_15-DE



C.M. 14.04.2026

- N°15 -

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** que l'article 5 des statuts précise que les membres de droit sont les représentants des collectivités publiques, organismes et associations qui contribuent à la vie active du foyer des Jeunes Travailleurs ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS est adhérente à cette association, et doit donc désigner, conformément à l'article 9 des statuts, 1 représentant titulaire et 1 suppléant ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (NE PARTICIPE PAR AU VOTE : Hanifé OZKAN) :

- **Désigne** 1 représentant titulaire de la Ville de THIERS au sein de cette association :
 - Francis ROUX du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
- **Désigne** 1 représentant suppléant de la Ville de THIERS au sein de cette association :
 - Delphine BOUYASSE du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,

Francis ROUX